



SAINTE-ANNE

PRIMAIRE | SECONDAIRE | COLLÉGIAL

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE SUR L'UTILISATION ÉTHIQUE ET RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Février 2025

1. Introduction

L'arrivée des systèmes d'intelligence artificielle (IA) permettant entre autres de générer du texte et du contenu multimédia ouvre la voie à de nouvelles possibilités dans les domaines du travail. Ceci soulève des questionnements et des enjeux, tant au niveau de l'usage de ces outils que de leur utilisation éthique.

2. Abréviations et définitions

2.1. Abréviations

- 2.1.1. **IA** : Intelligence artificielle
- 2.1.2. **PIEA** : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages
- 2.1.3. **CSA** : Collège Sainte-Anne
- 2.1.4. **CUÉRIA** : Comité sur l'utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle

2.2. Définitions

- 2.2.1. **Renseignement personnel** : un renseignement personnel est toute information qui permet d'identifier directement ou indirectement une personne physique. Ceci inclut mais n'est pas limité à des données comme le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse courriel, le numéro d'assurance sociale, les informations bancaires, la date de naissance, les identifiants en ligne, et d'autres éléments spécifiques à une personne.
- 2.2.2. **Fabulation (anciennement « hallucination »)** : la fabulation en IA fait référence à la production de réponses incorrectes ou inventées, mais qui semblent crédibles. Ces erreurs se produisent lorsque l'IA génère des informations non basées sur les données d'entraînement ou la réalité, souvent en raison de limitations dans la compréhension contextuelle ou des lacunes dans les données disponibles.
- 2.2.3. **Biais** : les biais en IA se réfèrent aux préjugés qui peuvent se manifester dans les données d'entraînement. Ces biais peuvent affecter les décisions, les prévisions et les recommandations des algorithmes, souvent de manière injuste ou discriminatoire.

3. Champs d'application

Cette politique concerne toutes les unités administratives et tous les membres du personnel du Collège Sainte-Anne (CSA).

4. Objectifs de la politique

Cette politique vise à encadrer l'utilisation de l'IA à l'école en favorisant une compréhension mutuelle et uniforme des principales questions liées à l'intégration de cette technologie en pédagogie. Elle est divisée en quatre grands principes :

- i. la diversité et la responsabilité
- ii. l'agentivité humaine
- iii. la confidentialité et l'éthique des données
- iv. la transparence et l'intégrité académique.

Sa conception est le fruit du travail d'éducateurs issus des différents ordres d'enseignement du CSA.

5. Cadre juridique

Extrait tiré du « Cadre de gouvernance de l'intelligence artificielle : portrait du cadre normatif applicable au Québec » (Conseil de l'innovation du Québec, 2023)

L'encadrement juridique de l'intelligence artificielle (IA) est fragmenté et parcellaire : aucune loi n'établit, à ce jour, un cadre général et spécifique sur cette nouvelle technologie. Alors que certains textes délimitent, de façon contraignante, certains usages (p. ex. : la loi régissant la protection des renseignements personnels), d'autres posent seulement des orientations (p. ex. : la directive sur la prise de décisions automatisée). Il existe également des instruments de gouvernance qui servent de guide à de nombreux acteurs, comme la Déclaration de Montréal, qui énonce dix principes que les entreprises et les organismes publics devraient respecter quand ils développent de l'IA ou y ont recours. L'application à grande échelle de ces instruments fait actuellement l'objet d'interrogations.

6. Principes directeurs

6.1. Diversité et responsabilité

Le principe de responsabilité désigne la nécessité de prendre conscience des impacts des usages de l'IA afin d'éviter l'aggravation des disparités environnementales, socioculturelles, d'inclusivité, de diversité et d'accès au savoir. Dans cette optique, nous encourageons une utilisation réfléchie de l'IA pour engendrer des retombées positives et durables pour la société.

Il convient par ailleurs d'apporter quelques éclaircissements en ce qui concerne la diversité en IA. En effet, celle-ci se réfère à une représentation équilibrée de différentes perspectives, origines et caractéristiques depuis la conception jusqu'à l'implémentation des technologies d'IA, à la fois en termes de diversité humaine et de variété des données que d'approches et perspectives éthiques.

Les systèmes d'IA, par leur conception, ne garantissent pas une représentation équilibrée des diverses perspectives, origines ou caractéristiques humaines. Cette limitation s'étend également à la diversité des données, des approches et des visions éthiques. En ce sens, il est crucial de reconnaître que les données sur lesquelles reposent ces systèmes ne sont pas neutres. Ainsi, le Collège Sainte-Anne encourage une posture critique face aux interprétations générées par l'IA.

Par ailleurs, l'IA n'est pas exempte d'impacts environnementaux significatifs. L'implantation de ces technologies doit donc inclure une évaluation des conséquences écologiques. Le Collège sensibilise à l'importance de considérer les impacts environnementaux lors de l'implantation de systèmes d'IA. En adoptant une réflexion éclairée sur ces enjeux, il encourage des choix technologiques responsables et durables au sein de sa communauté.

6.2. Agentivité humaine

Les humains se distinguent par leur capacité d'agentivité, c'est-à-dire leur aptitude à agir et à prendre des décisions même en présence d'informations incomplètes. L'agentivité implique ainsi la gestion des incertitudes et la prise de décisions en leur présence. Dès lors que l'être humain reconnaît que cette incertitude l'investit d'une responsabilité quant à ses choix et actions, il adopte une posture de responsabilité.

L'exercice de cette agentivité est à la base de notre responsabilité morale, d'où découlent ensuite nos responsabilités civiles, politiques et citoyennes. Ainsi, agentivité et responsabilité sont au cœur

de la valeur morale qui distingue les êtres humains. Dans ce contexte, l'usage de l'intelligence artificielle ne saurait se soustraire à cette responsabilité : une personne humaine doit valider ses opérations, s'assurer de leur pertinence et en assumer les conséquences.

6.3. Confidentialité et éthique des données

Dans un monde où la technologie évolue rapidement, ce principe souligne l'importance de distinguer clairement les données ordinaires des informations sensibles, celles qui peuvent révéler l'identité d'autrui ou des détails personnels. Ainsi, les membres de la communauté du CSA seront mieux préparés à comprendre et à gérer les risques associés au partage de données personnelles via des applications d'IA. Ce principe incite à examiner attentivement les politiques de confidentialité et les conditions d'utilisation des outils d'IA avant de les intégrer dans l'environnement éducatif. Il rappelle aussi l'importance de choisir des outils adaptés à l'âge des apprenants, tout en prenant en compte l'impact environnemental des choix technologiques.

6.4. Transparence et intégrité académique

La transparence désigne l'attitude proactive qui consiste à révéler des aspects qui ne se sont pas immédiatement évidents lors de la lecture d'un travail. L'intégrité implique la prise de responsabilité complète du contenu soumis à un enseignant. Cela signifie d'être en mesure d'endosser la crédibilité du contenu du travail et de s'être assuré que celui-ci soit conforme aux règles pédagogiques mises en place par le Collège et la personne responsable du cours. En outre, l'usage de l'IA se doit d'être nommé au destinataire et, le cas échéant, cité.

7. Rôles et responsabilités

7.1 Personnel du Collège (tous)

- 7.1.1. Faire preuve de transparence lorsque l'IA est utilisée dans un cadre de travail. Ne pas prétendre avoir réalisé seul des tâches auxquelles l'IA a contribué et indiquer clairement quels outils d'IA ont été utilisés ainsi que leur contribution à la réalisation de la tâche. Se référer à l'annexe 1 pour citer un outil d'IA dans le cadre d'un travail.
- 7.1.2. Ne fournir aucun renseignement personnel aux systèmes d'IA en raison du manque de transparence dans la façon dont ces systèmes traitent les données fournies.
- 7.1.3. Valider les informations issues de l'IA. Veiller autant que possible à ce que le contenu produit par l'IA soit dépourvu de biais et de fabulations et sensibiliser les jeunes à ce sujet. Aviser l'employeur si un système d'IA génère des iniquités ou souffre de biais ou de fabulations.

7.2 Personnel enseignant

- 7.2.1 Informer et éduquer les élèves et étudiants sur les biais et erreurs factuelles si leur travail en contient.
- 7.2.2 Clarifier ce que constituent le plagiat et la fraude dans le contexte d'un travail scolaire.
- 7.2.3 Assumer la responsabilité du contenu produit par l'IA, celle-ci incombant à l'humain et non à l'IA elle-même, et encourager les élèves et étudiants à développer et appliquer leur pensée critique.
- 7.2.4 Indiquer dans les plans de cours ou les évaluations des consignes claires sur les restrictions liées à l'utilisation de l'IA générative, précisant les usages autorisés, limités ou interdits. Voir l'Annexe 1 pour plus d'informations.
- 7.2.5 Prendre en compte que certains outils d'intelligence artificielle comportent des restrictions d'âge, des risques liés aux renseignements personnels et aux droits d'auteurs, les rendant parfois

inappropriés pour certains élèves. Avant de les recommander, lire attentivement leurs conditions d'utilisation et informer clairement les élèves des risques, en se référant à la politique sur les renseignements personnels.

7.2.6 S'assurer que l'usage de l'IA générative en enseignement respecte le principe de la pertinence pédagogique et contribue à l'atteinte des objectifs des programmes de formation. Privilégier une utilisation modérée de l'IA, en évitant les pratiques qui court-circuitent les processus cognitifs des élèves ou étudiants.

7.2.7 Avoir accès à des ressources, telles que des formations ou des guides, pour adapter les modalités d'évaluation afin d'intégrer l'IA générative tout en préservant le jugement professionnel et en respectant les objectifs pédagogiques.

7.2.8 Préserver son jugement professionnel et agir en fonction de sa responsabilité professionnelle, surtout lors de la délégation de la correction de travaux à des systèmes d'intelligence artificielle.

7.2.9 Adapter les tâches pour diminuer les risques de tricherie et demander un accompagnement pédagogique si nécessaire.

7.2.10 Se référer à la direction, au code de vie ou à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) en cas de doute sur l'authenticité d'un travail.

7.3 Gestionnaires

7.3.1. Assurer une veille permanente et coordonnée sur les systèmes d'intelligence artificielle.

7.3.2. Superviser l'évaluation et l'approbation de tout nouvel outil d'IA avant son intégration pédagogique, en s'assurant que ces outils respectent les normes institutionnelles de confidentialité et de sécurité des données.

7.3.3. Veiller à ce que les pratiques liées à l'utilisation de l'IA soient inclusives, équitables et exemptes de discrimination, en s'assurant que tous les outils d'IA utilisés au Collège soient examinés pour leur potentiel biais.

7.3.4. Mettre à jour régulièrement les politiques de l'établissement concernant l'IA en fonction des évolutions technologiques et réglementaires, en intégrant des pratiques rigoureuses en matière d'éthique des données et de confidentialité.

7.3.5. Mettre en place un plan de formation pour les élèves et les étudiants sur les risques posés par l'IA en matière de renseignements personnels, de droits d'auteur, d'environnement, d'éthique, de fabulations et de biais. Ce plan de formation doit notamment aiguiller les élèves et les étudiants sur les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et d'intégrité académique.

7.3.6. Intégrer les principes de confidentialité et d'éthique des données dans tous les processus éducatifs impliquant l'IA, en s'assurant de leur respect par tous les acteurs du Collège.

7.3.7. Mettre à jour les codes de vie et les politiques en lien avec l'intégrité académique en fonction de la réalité de l'intelligence artificielle.

7.3.8. Offrir des formations continues au personnel sur l'utilisation éthique et responsable de l'IA.

7.3.9. Encourager la transparence en exigeant que toute utilisation de l'IA dans les travaux soit explicitement documentée, avec mention des outils utilisés et de leur contribution.

- 7.3.10. Promouvoir la collaboration entre les différents départements pour partager les meilleures pratiques et développer une approche cohérente et responsable de l'intégration de l'IA dans l'enseignement, tout en respectant la vision pédagogique de l'institution.
- 7.3.11. Établir des lignes directrices claires pour la gestion des cas de plagiat ou de malhonnêteté scolaire liés à l'IA, en collaboration avec le personnel éducatif pour élaborer des stratégies de prévention.

8. Entrée en vigueur

La Politique entre en vigueur à la date de son adoption par la Direction et à la suite des consultations avec le Comité de relation de travail (CRT) du Collège Sainte-Anne.

8. Révision et diffusion

Un comité composé de membres syndiqués et de cadres procèdera à l'examen de la Politique et à sa révision en fonction de l'évolution des obligations législatives et selon l'usage dans le milieu. Il est responsable de la diffusion de cette politique après son adoption.

Annexe 1. Directives de déclaration de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans une production d'élève ou d'étudiant.e

Ce document est complété par la personne enseignante et est partagé aux apprenant.es avec les directives pour la réalisation de la production.

Titre du cours :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Date :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Nom de la personne enseignante :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Titre de la production :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Niveau d'utilisation autorisé dans le cadre de cette production

NIVEAU 0	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
	☐ 	☐ 	☐ 	☐ 
Utilisation interdite	Utilisation limitée	Utilisation guidée	Utilisation balisée	Utilisation libre

Si vous envisagez d'utiliser un outil d'intelligence artificielle générative (IAG) dans le cadre de la production citée précédemment, veuillez prendre en considération les points suivants :

- Vous êtes responsable de tout contenu produit avec ou sans IAG et intégré à votre production.
- Les produits des outils d'IAG peuvent très souvent comporter des erreurs ou des faussetés (biais et fabulations) : il est donc doublement important de valider tout contenu généré par ces outils.
- Dans l'état actuel de la Loi canadienne sur le droit d'auteur, les productions faites par l'IAG sont du **domaine public**. En effet, les contenus générés par les outils d'IAG ne répondent pas aux critères d'une œuvre protégée par la Loi sur le droit d'auteur. Les outils d'IAG et l'entreprise qui fournit le service ne sont pas des auteurs au sens de la Loi.

Comment déclarer l'utilisation de l'IAG dans une production?

Dans l'esprit d'une conduite intègre et responsable, vous devez TOUJOURS mentionner de façon explicite toute utilisation d'outils d'IAG, conformément au code de vie ou à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) de l'école.

Suivre les recommandations suivantes :

- S'il s'agit d'une utilisation globale, le faire au début ou à la fin de la production.

- Pour chaque utilisation ponctuelle, précisez, dans le texte ou en note de bas de page ou de page-écran, la requête (prompt) formulée et placez entre parenthèses la compagnie qui fournit le service avec la date de la requête, par ex.: (OpenAI, 2024). La reprise du texte ainsi généré devrait être placée entre guillemets. (VOIR LES EXEMPLES CI-DESSOUS)

Exemples de mention dans le texte

Dans les pages préliminaires ou finales	L'orthographe et la grammaire de cette production ont été vérifiées à l'aide de ChatGPT 4.
Dans le corps du texte	Lorsque la requête suivante est soumise à Copilot (version gratuite) : « est-ce que ...? », le texte généré indique « ... ». OU Figure 1. Image d'un loup générée par l'intelligence artificielle  Image générée avec Adobe Firefly en utilisant la requête « Un loup hurlant à la pleine lune. »
En note de bas de page	1 Midjourney 6 a été utilisé pour créer cette image à partir de la requête principale suivante : « ... ». 2 Cet exercice a été généré par Gemini (v. 1.0 Ultra) à la suite de la requête « Donne-moi trois solutions possibles à partir des paramètres suivants : ... ».
Dans vos références	Ajouter la référence au logiciel utilisé, p. ex. : OpenAI. (2023). ChatGPT (version du 30 novembre) [grand modèle multimodal]. https://chat.openai.com/chat Adobe. (2023) <i>Firefly</i> (Version 2) [Générateur d'images]. https://firefly.adobe.com



Cabana, M. (2024). Directives de déclaration de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans une production étudiante. Service de soutien à la formation, Université de Sherbrooke. [CC BY 4.0](#). Modification faite par Farzaneh, K du Centre d'innovation et d'expertise pédagogique du Collège Sainte-Anne.

Annexe 2. Formulaire de déclaration de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans une production d'élève ou d'étudiant.e

Ce formulaire doit être rempli par l'apprenant.e qui s'engage à déclarer son utilisation de l'IAG.

Titre du cours :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Date :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Nom de la personne enseignante :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Niveau d'utilisation autorisé par la personne enseignante

NIVEAU 0	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
	☐ 	☐ 	☐ 	☐ 
Utilisation interdite	Utilisation limitée	Utilisation guidée	Utilisation balisée	Utilisation libre

Votre nom :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Titre de la production :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Utilisations		O	N	Requêtes utilisées ¹
NIVEAU 1	Identifier ses erreurs et se les faire expliquer	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Reformuler un texte ou améliorer la structure ou l'écriture d'un texte	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Traduire un texte	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
NIVEAU 2	Explorer un sujet, mieux comprendre un concept	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	S'inspirer	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Demander à être confronté relativement à ses idées	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Diriger les processus de résolution de problèmes	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Analyser un texte ou des données	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Évaluer la qualité de son travail	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Générer des images	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Autre utilisation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

	Utilisations	O	N	Requêtes utilisées ¹
NIVEAU 3	Résumer, rédiger des textes	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Produire la structure, un modèle d'une production et l'adapter	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Réaliser des calculs mathématiques, produire du code informatique	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Résoudre des problèmes complexes	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Coconstruire avec les outils d'IAG	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Autre utilisation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
NIVEAU 4	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	☐	☐	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Informations complémentaires (s'il y a lieu) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

¹ Les réponses fournies par l'intelligence artificielle générative doivent être placées en annexe de la production.



Cabana, M. (2024). Directives de déclaration de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans une production étudiante. Service de soutien à la formation, Université de Sherbrooke. [CC BY 4.0](#). Modification faite par Farzaneh, K du Centre d'innovation et d'expertise pédagogique du Collège Sainte-Anne.